



Commune de
Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 2 décembre 2025 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	Mme Ursula Hugi, Syndique
Présents	48 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et elle souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Excusés : Emmanuelle Sauter, Patrick Blanchard, Romain Rouiller et Stéphane Rüfenacht

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, elle demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

M. Jean-Luc Maillard pour la partie contre la porte et la table du Conseil

M. Michel Cuendet pour la partie contre la fenêtre

Mme La Syndique demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes. L'assemblée compte 48 personnes dont deux personnes sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, Caissière communale et Mme Floriane Pellaton, Directrice de l'école.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » et une parution dans la Feuille des Avis Officielle du 14 novembre 2025 avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2025

2. Budgets 2026

2.1 Budget du compte de résultats

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

2.2 Budget du compte d'investissements

1. Crédit de l'avant-projet de l'agrandissement de l'école primaire et de l'intégration de l'AES

- Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
2. Contrôle des séparatifs d'eaux usées sur l'ensemble du secteur des réseaux d'eaux
- Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
3. Remplacement du collecteur d'eaux usées sur le secteur de la Praela
- Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
- 3. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions**
- Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
- 4. Modifications des statuts de l'Association de communes « secours Sud Fribourgeois » - SSF**
- Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation

5. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2025

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions :

Votation à main levée :

OUI	: 46
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

A l'unanimité, ce procès-verbal est accepté. Mme Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Budgets 2026

2.1 Budget de résultat

La parole est donnée à M. Thomas Demierre, Conseiller communal responsable des finances qui nous fait part des explications suivantes :

Au nom du Conseil Communal, j'ai l'avantage de vous présenter le budget 2026 des comptes de résultats et d'investissements.

Votre exécutif se trouve confronté à une période particulièrement complexe pour l'établissement d'un budget équilibré. Les répercussions, encore incertaines, du Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat, le PAFE, ainsi que la hausse continue des charges liées, notamment dans les secteurs de la santé et des soins, rendent l'équilibre budgétaire plus ardue que jamais.

En date du 28 octobre dernier, le Conseil Communal a reçu un courrier du Conseil d'Etat. La Loi sur l'assainissement des finances de l'Etat étant soumise à une demande de référendum, et donc soumise au peuple si les signatures sont récoltées, certaines mesures du plan pourraient entrer en vigueur courant 2026, de manière rétroactive ou non, ou alors ne jamais entrer en vigueur selon l'issue de la votation populaire. Dans ce contexte et pour l'établissement des budgets communaux 2026, le Conseil d'Etat recommande aux communes de considérer les mesures du plan sur l'ensemble de l'année.

Le Conseil Communal a décidé de suivre la recommandation du Conseil d'Etat. Notre budget considère donc l'ensemble des mesures du PAFE sur l'année. C'est une information que nous considérons importante à donner.

Le budget 2026 a été établi par le Conseil Communal avec la volonté première de préserver la qualité des prestations et services aux citoyens et d'assurer l'entretien de nos biens communaux. Toutes les charges maîtrisables par le Conseil Communal ont été minutieusement examinées, une à une, et de nombreux arbitrages ont permis de rester fidèles à nos priorités établies, dans un souci d'une gestion responsable et d'un emploi économe des fonds.

Toutefois, il faut composer avec une augmentation constante des charges liées, qui pour ce budget dépassent désormais une barre symbolique, celle des trois millions de francs, pour s'établir à plus de 58% du total des charges.

Dans les faits et comme mesure du PAFE, nous devons faire face à un report de charges de l'Etat aux communes, avec une prise en charge partielle du financement des prestations complémentaires de l'assurance invalidité et de l'assurance vieillesse et survivants, assurées jusqu'à présent par l'Etat. L'impact sur notre budget 2026 est de CHF 87'200. De plus, nous constatons une hausse toujours significative des charges dans le domaine des soins, principalement pour ceux à domicile et en homes médicalisés, ainsi qu'une hausse des frais d'exploitation du réseau santé et soins de la Veveyse. L'impact sur le budget 2026 est de CHF 107'603.00.

L'impact cumulé de ces deux éléments s'élève à CHF 194'263.00 ; charges que le Conseil Communal n'a pas pu compenser, que ce soit par une réduction de charges ou une augmentation de revenus. Cela aurait remis en cause les priorités fixées au cadre budgétaire.

Dans ce contexte, le Conseil Communal soumet un budget 2026 du compte de résultat affichant un excédent de charges de CHF 188'402.00, soit 3.67% du total des charges à CHF 5'321'439.00 contre un total des revenus à CHF 5'133'037.00.

Je passe maintenant à la présentation des dix dicastères selon la structure MCH2 du compte de résultat par fonction, transmise à la convocation de cette Assemblée et projetée à l'écran.

Au chapitre **Administration Générale**, les charges ont pu être relativement contenues. L'augmentation des charges est de 3.11%, par rapport aux comptes 2024, pour moitié liée à l'augmentation de la contribution de fonctionnement de l'Association des Communes Veveysanes, l'ACV.

Pour l'autre moitié, elle concerne l'augmentation annuelle des salaires du personnel administratif et technique. En effet – et malgré l'incertitude des salaires de l'Etat, le Conseil Communal a souhaité une indexation des salaires du personnel communal, légèrement supérieurs à l'indice des prix à la consommation, afin de reconnaître des tâches et des dossiers de plus en plus complexes pour nos équipes. Aucune augmentation d'équivalent plein-temps n'a été prévu au budget.

Les charges de votre exécutif restent stables, sans aucune augmentation de la rémunération des Conseillers Communaux.

Au niveau des revenus, ils sont estimés relativement stables à CHF 177'130.00, quasi exclusivement liés aux produits des locations des locaux et bâtiments communaux, ainsi que des parchets agricoles.

Au chapitre **Ordre, Sécurité Public et Défense**, nous accusons une augmentation des charges plus marquées par rapport aux comptes 2024, de presque 25%. Cela est quasi exclusivement dû aux charges liées du services des curatelles et à la participation financière aux Secours Sud Fribourgeois. Les autres charges ont pu être contenues.

Les revenus concernent la taxe non-pompier, prélevée pour CHF 34'000.00, mais intégralement reversée aux Secours Sud Fribourgeois.

Au chapitre **Formation**, les charges sur l'enseignement primaire et secondaire ont pu être contenues avec une légère augmentation, mais inférieure à 1%. Pour l'enseignement secondaire, respectivement le Cycle d'Orientation de la Veveyse, les charges sont prévues à la baisse de presque 10%, attribuable à une réduction des charges de fonctionnement, principalement liées aux enseignants. La participation au Conservatoire est toujours en hausse, pour un total de presque CHF 28'000.00 au budget. Cela concerne les enfants de notre Commune, en augmentation, tant sur les inscriptions que sur les unités de cours collectives et individuelles. Cela démontre l'attachement historique de notre commune et de nos plus jeunes citoyens à la Musique.

Au niveau de notre accueil extrascolaire intercommunal avec la Commune de le Flon, la participation pour notre Commune est estimée à CHF 14'510.00, en ligne avec l'estimation précédente du budget 2025.

La participation aux transports scolaires est maintenant stabilisée à CHF 186'000.00 pour les courses normales et CHF 16'000.00 pour les courses spéciales, en ligne avec budget 2025 et comptes 2024.

Au chapitre **Culture, Sport et Loisirs**, et toujours en comparaison avec les comptes 2024, le dicastère accuse une légère hausse des charges de l'ordre de 3.0%. Cela est principalement dû aux légères augmentations des charges liées des participations à la bibliothèque, aux sociétés à buts culturels. Le Conseil Communal a également mis au budget un montant de CHF 5'000.00 pour l'extension des infrastructures de loisirs de la place du village.

Pour le reste, les charges sont contenues.

Le chapitre **Santé** accuse une importante hausse des charges en comparaison avec les comptes 2024, respectivement de 23.48%. Comme mentionné en prélude de ce rapport, cette hausse de charges est relative à l'augmentation des coûts des soins, en corrélation avec l'explosion démographique des seniors dans le district. Les postes affichant une augmentation significative sont :

- La participation aux homes médicalisés, pour plus de CHF 43'000.00 par rapport aux comptes 2024 ;
- La participation aux frais d'accompagnements des personnes âgées pour CHF 13'400.00 ;
- La participation aux soins et l'aide à domicile pour CHF 22'000.00 ;
- Et finalement la participation aux frais d'exploitation du réseau soin et santé de la Veveyse pour CHF 41'100.00.

Tendance identique au chapitre **Prévoyance Sociale**, dicastère affichant l'augmentation en valeur la plus significative par rapport aux comptes 2024, soit en hausse de CHF 134'718.00.

Ici, ce sont les reports de charge de l'Etat aux communes, dans le cadre du plan d'assainissement des finances de l'Etat qui pèsent au débit du compte de résultat, respectivement de CHF 36'550.00 pour la participation au financement des prestations complémentaires de l'AI et de CHF 50'650.00 pour celles de l'AVS. Le tout est complété par une augmentation de CHF 25'019.00 relative à la participation communale aux institutions spécialisées et aux handicaps.

Au chapitre **Trafic & Communication**, les charges sont en légères hausses avec un montant de CHF 75'000.00 prévu pour la protection hivernale et de CHF 47'500.00 pour l'entretien et l'éclairage des routes communales. A noter une augmentation de CHF 11'515.00 à presque CHF 40'000.00 à charge communale pour la participation aux dépenses cantonales du trafic régional.

Au chapitre **Protection de l'environnement et Aménagement du territoire**, l'augmentation des charges est considérée stable, à 1.07% par rapport aux comptes 2024. Les comptes d'approvisionnement en eaux et de traitement des eaux usées sont équilibrés selon les exigences légales.

Au niveau de la gestion des déchets, le nouveau règlement communal nous permet d'estimer au budget 2026 un total des charges à CHF 152'600.00, stable par rapport aux comptes 2024, et un des revenus à CHF 125'230.00, en progression de 7.5% toujours par rapport aux derniers comptes. Le taux de couverture des charges par les revenus est augmenté et prévu

à 82%. Cela est très positif car il démontre l'application concrète du concept « pollueur-payeur » motivé dans le cadre du nouveau règlement.

Finalement, dans le compte aménagement du territoire, un montant de CHF 16'000.00 a été porté au budget, respectivement CHF 14'500.00 pour la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux, le PGEE et de CHF 1'500.00 pour des modifications du plan d'aménagement local.

Au chapitre **Economie Publique**, les charges sont stables pour les postes agriculture, sylviculture et tourisme, de même que les produits, avec des revenus générés par les ventes de bois, estimés à CHF 40'000.00.

Concernant la centrale de chauffe, toute comparaison avec les précédentes périodes serait périlleuse ; en effet, l'installation n'étant en fonction totale que depuis la fin de l'année dernière. Une plus grande période de recul sera nécessaire pour une estimation plus affinée de la production et des charges relatives à cet investissement.

Au budget 2026, nous estimons un total des charges pour la centrale de chauffe à hauteur de CHF 108'220.00, contre CHF 77'700.00 de revenus. Le coût net de l'installation est donc de CHF 30'250.00.

Au niveau des charges, les principales sont l'achat et le transport de plaquettes pour CHF 39'000.00, l'amortissement comptable de l'investissement pour CHF 32'640.00, les intérêts financiers pour CHF 16'000.00 et les frais d'entretien, de maintenance et de ramonage pour CHF 15'000.00.

Du côté des revenus, ils proviennent de la vente d'énergie aux bâtiments raccordés, privés et communaux, ainsi que des subventions sur les taxes de raccordement.

Finalement, au dernier dicastère, respectivement **Finances & Impôts**, les impôts communaux ordinaires ont été estimés à CHF 2'860'845.00, en progression de 5.86% par rapport aux comptes 2024. L'estimation est établie sur base des informations du Service Cantonal des Contributions et des éléments à notre connaissance lors de l'établissement du budget.

Sur les impôts spéciaux, le Conseil Communal a appliqué un principe de précaution quant à son estimation, principalement sur les impôts à encaissement unique, tels que les gains immobiliers, les mutations, successions et donations. Le total des impôts spéciaux a été porté au budget pour un montant de CHF 386'500.00, soit un montant inférieur de 9.14% par rapport aux derniers comptes.

Les montants alloués à la péréquation financière des besoins et des ressources se montent à CHF 267'399.00, légèrement inférieure à celle du budget 2025.

Nous continuons à bénéficier de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, pour un montant de CHF 251'913.00, depuis le passage au plan comptable MCH2.

Le budget 2026 totalise donc CHF 5'321'439.00 de charges pour CHF 5'133'037.00 de revenus, générant ainsi un excédent de charges de CHF 188'402.00.

Je vous remercie pour votre attention. Mes collègues du Conseil Communal et moi-même sommes à votre disposition pour toute question.

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de résultat 2026 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard relève que la participation à l'Etat d'un montant de CHF 86'000.-- doit être refusée car l'Etat reporte toutes les charges sur les communes. Roger Braillard indique que cette manière de faire est trop facile et espère que le référendum sera accepté.

Thomas Demierre répond qu'en effet les charges liées sont importantes ; ce qui laisse aux communes une marge de manœuvre très faibles. Thomas Demierre indique que pour le référendum, ce seront les citoyens qui auront le dernier mot. Thomas Demierre indique que la commune de Saint-Martin a retenu toutes les mesures du PAFE et qu'il faudra voir l'impact sur les comptes 2026.

M. Charly Braillard dit qu'il y a quelques années, les caisses du Canton étaient pleines d'argent et maintenant elles sont vides. M. Charly Braillard relève que c'est trop facile de reporter les charges sur les Communes ; ce qui amène également des répercussions pour les citoyens.

Thomas Demierre répond que le Canton de Fribourg se trouve dans la même position que le canton de Vaud.

Votation à mainlevée du budget de résultat

OUI	: 45
NON	: 01
ABSTENTIONS	: 00

Le budget de résultat est accepté à la majorité avec les remerciements du Conseil communal.

2.2 Budget d'investissements

Ursula Hugi, Syndic passe la parole à M. Thomas Demierre, Conseiller communal pour des explications sur le budget des investissements.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal :

Je passe maintenant à la présentation du budget 2026 du compte d'investissements.

Dans le contexte actuel, le Conseil Communal a pris la décision de se concentrer exclusivement sur les projets jugés prioritaires. Pour 2026, la priorité est donc donnée au projet d'agrandissement de l'école avec intégration de l'accueil extrascolaire, ainsi que l'entretien des réseaux d'eaux.

De plus, le Conseil Communal a pris également la décision de financer les projets d'investissement par les liquidités communales exclusivement, sans recours à l'emprunt

bancaire. Cela ayant comme objectif de limiter notre endettement, ainsi que les frais des intérêts financiers.

Projet 1 :

Suite à l'étude de faisabilité réalisée cette année et l'analyse des besoins, le Conseil Communal propose un crédit pour l'avant-projet de l'agrandissement de l'école avec l'intégration sur le site de l'accueil extrascolaire. Le montant de l'investissement est de CHF 100'000.00, dont CHF 35'000.00 seront transférés depuis le crédit de l'étude de faisabilité non dépensé. Pour rappel, le crédit d'étude approuvée par l'Assemblée Communale était de CHF 70'000.00. Uniquement la moitié a été engagée.

Projet 2 :

Le contrôle des séparatifs des eaux sur l'ensemble des secteurs communaux pour un montant total de CHF 123'600.00.

Projet 3 :

Le remplacement du collecteur d'eau sur le secteur de la Prela pour un montant total de CHF 202'000.00.

Un montant de CHF 78'900 est également prévu au compte d'investissements comme revenu des taxes de raccordement des ménages privés.

L'investissement net sur le dicastère des eaux est donc de CHF 246'700.00.

Je vous remercie pour votre attention.

Je laisse maintenant la parole à mes collègues pour la présentation détaillée des projets d'investissement, et je vous remercie pour votre attention.

1. Crédit de l'avant-projet de l'agrandissement de l'école primaire et de l'intégration de l'AES

M. Thomas Demierre passe tout d'abord la parole à M. Cédric Borer, responsable du dicastère pour des explications sur ce projet.

1. Historique

Cédric Borer retrace l'historique de ce projet. Il informe qu'un montant de CHF 70'000.— a été demandé pour un crédit d'étude lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2022. Cédric Borer indique que durant l'année 2023, ce dossier est resté au fonds du tiroir et que durant le printemps, 2024, une commission de bâtisse a été créée. Cette commission est composée de trois membres du Conseil communal, de la Direction de l'école et de l'AES Les P'tits Martiflon ainsi que deux ingénieurs dans le bâtiment et l'architecture. Au début de l'année 2025, un représentant des enseignants a également été intégré dans cette commission qui s'est rencontrée pour une bonne dizaine de séances.

Cédric Borer informe que des appels d'offres ont été réalisés auprès de plusieurs bureaux d'architecture pour l'étude de faisabilité et le mandat a été attribué au bureau Molleyres Concept Sàrl en collaboration avec le bureau Schmidt architecture Sàrl.

Cédric Borer informe que les besoins ont été définis en collaboration avec la Directrice d'école, Mme Pellaton et la responsable de l'AES Les P'tits Martiflon, Mme Gremaud.

Par la suite, le bureau Molleyres Concept Sàrl en collaboration avec le bureau Schmidt architecture Sàrl a présenté trois variantes, trois projets supérieurs à CHF 5'000'000.—. La commission de bâtisse était enthousiasme sur ces projets qui comprenaient 8 classes dont 1 salle modulable, aula, grand couloir aéré, WC, salles de travail/étude, nouvelle place de jeux, nouveau parking, réaménagement cours d'école, nouveau bâtiment AES indépendant. Ces projets sont beaucoup trop ambitieux et elle a décidé de les abandonner car ces trois projets n'étaient pas réalisables financièrement pour notre Commune.

Cédric Borer explique que la commission de bâtisse s'est fait une nouvelle réflexion et que les besoins ont été revus à la baisse, au plus proche de la réalité avec une projection des élèves d'ici à 2035 en estimant à la hausse à 10% les effectifs scolaires.

Cédric Borer informe que M. Philippe Molleyres, membre de la commission de bâtisse a proposé une nouvelle variante qui comprend la création d'une annexe sur le nouveau bâtiment sur 2 niveaux avec 2 salles de classes supplémentaires aux normes de 81m², une salle des maîtres, un bureau direction, un économat et un ascenseur. Cédric Borer informe que l'ancien bâtiment serait réhabilité avec la création d'un AES au nord du bâtiment de 36 places (3m² par place d'accueil) au lieu des 20 actuels avec une entrée indépendante. Pour l'école, la création d'une salle modulable au sud qui pourrait devenir une salle de classe supplémentaire si nécessaire et que le reste des locaux resteraient inchangés.

Cédric Borer indique qu'avant de continuer avec la phase de l'avant-projet, la Commune de Saint-Martin est toujours dans l'attente de la décision d'attribution des subventions de la part du Canton. Le montant des subventions est de 16,8 % sur les montants subventionnables.

Cédric Borer explique pour investir pour notre école ?

- Bâtiment scolaires et salles de classes aux normes
- Locaux AES fonctionnels pour répondre aux demandes d'accueil qui sont en augmentation
- Maintenir une école attractive pour les générations futures

Cédric Borer explique que les incertitudes relatives à l'avenir des Communes de la Veveyse et la répartition des cercles scolaires nous pousse à garder notre école attractive pour le futur et surtout un bâtiment aux normes, notamment avec des classes de 81m² et des places d'accueils suffisantes pour l'AES ; tout en sachant qu'il est obligatoire pour les communes de proposer un service d'accueil extra-scolaire.

Si nous ne faisons rien, nous risquons une fermeture de notre école au profit d'un autre cercle scolaire dans une autre commune qui serait lui aux normes, comme par exemple les Communes de La Verrerie et Semsales qui ont des bâtiments neufs.

Durant ces dernières semaines, une délégation du Conseil communal de Saint-Martin a rencontré la Commune de Le Flon pour des discussions. Les deux communes rencontrent les mêmes soucis, des projets trop coûteux, des soucis au niveau de l'emplacement d'un nouveau bâtiment scolaire et le souhait des deux exécutifs est de garder les écoles dans les deux communes ainsi que les AES afin de ne pas impacter la vie des villages.

Remarques et questions :

Philippe Molleyres précise que dans le projet qu'il a présenté, il prévoyait d'assainir l'ancien bâtiment 1977 mais au vu de la capacité financière de la Commune, le Conseil communal a choisi de garder uniquement l'agrandissement du bâtiment 2000 et la réaffectation des locaux AES dans le bâtiment 1977.

Philippe Molleyres précise qu'à ce jour aucune étude de faisabilité n'a été réalisée sur l'ensemble du bâtiment et qu'elle devrait être réalisée avant d'aller de l'avant avec ce projet. Cédric Borer prend note de cette remarque.

Dominique Menoud rappelle qu'il y a quelques années, le Canton avait obligé notre Commune de construire un nouveau local pompier et que finalement quelques années plus tard, une réorganisation des corps sapeurs-pompiers a eu lieu et ce local des pompiers a été inoccupé. C'est pourquoi, Dominique Menoud rend attentif pour que le nouveau bâtiment de l'école soit modulable afin de pouvoir répondre aux demandes de l'avenir.

Cédric Borer répond que le Conseil communal ne souhaite pas que cette situation se reproduise et prévoit un projet minimum qui pourra être assumé financièrement. Cédric Borer indique qu'il est également important de trouver une solution pour pouvoir augmenter la capacité d'accueil de l'AES.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal :

Plan de financement : Crédit pour l'avant-projet, CHF 65'000.00. Transfert du solde du crédit de l'étude de faisabilité, CHF 35'000.00. Total du financement : CHF 100'000.00

Charges financières annuelle au compte de fonctionnement : Amortissements sur 33.3 ans selon normes MCH2 pour les bâtiments scolaires, soit 3% linéaire pour CHF 3'000.00 l'an. Intérêts financiers à 0, car financement par liquidité communale.



BUDGET DU COMPTE D'INVESTISSEMENT

2026

Projet d'investissement

Crédit de l'avant-projet pour l'agrandissement de l'école primaire et de l'intégration de l'accueil extra-scolaire AES

Dicastère: 2. Formation Compte MCH2: 2170.5040.03

1. Plan de financement

Crédit pour l'avant-projet	CHF	65'000
Transfert du solde du crédit de l'étude de faisabilité	CHF	35'000
Total du financement	CHF	100'000

2. Charges financières annuelles au compte de fonctionnement

Amortissements sur 33.3 ans (3% linéaire) ¹	CHF	3'000
Intérêts financiers ²	CHF	0
Total des charges	CHF	3'000

Approuvé par le Conseil Communal le 28 octobre 2025

¹ Amortissement sur l'ensemble du crédit d'avant-projet

² Financement par les liquidités communales

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 45

NON : 00

ABSTENTION : 01

Cet investissement est accepté à la majorité.

2. Contrôle des séparatifs d'eaux usées sur l'ensemble du secteur

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Lionel Bussard, responsable du dicastère des eaux pour des explications sur cet investissement.

Message de M. Lionel Bussard, Conseiller communal :

Suite à la mise en service de la nouvelle STEP VOG à Ecublens en 2024, elle est actuellement en charge à environ 90 %.

Des contrôles de pluviométrie ont également été effectués et ils montrent une forte augmentation des volumes. On constate notamment qu'en 2022/2023, la zone de Saint-Martin présente une augmentation de plus de 23 % par rapport aux données de pluviométrie habituelles. Cela entraîne de nombreux problèmes sur le réseau d'eaux, notamment en raison de l'arrivée d'eaux parasites dans le réseau.

Les contrôles évoqués ont été réalisés par le VOG. Concernant la commune de Saint-Martin, le réseau doit également être contrôlé car les communes sont aussi responsables des eaux qui arrivent en surplus à la STEP VOG à Ecublens. Il est donc demandé que les communes effectuent des contrôles afin de garantir la séparation correcte des réseaux et d'éviter que des eaux non conformes ne pénètrent dans le réseau d'eaux usées.

Ces contrôles sont réalisés au moyen de différentes méthodes, notamment par inspection caméra ainsi que par des essais à la fumée à l'aide de fumigènes. Ces techniques permettent d'identifier avec précision les infiltrations et les défauts présents sur le réseau. Les contrôles sont effectués notamment dans les chambres de visite des bâtiments.

Sur le territoire communal, environ 140 bâtiments sont concernés, représentant plus de 50 points de raccordement à contrôler. Il s'agit d'un travail important, mais nécessaire. Pour ma part, je considère qu'il faut le réaliser.

Remarques ou questions :

M. Olivier Perrin demande si la STAP VOG reçoit uniquement les eaux usées de la Commune de Saint-Martin. Lionel Bussard lui répond qu'il y a également les eaux usées des Communes en amont.

M. Charly Braillard relève qu'il y en a encore beaucoup trop d'eau parasite.

M. Olivier Perrin dit qu'il faut contrôler l'ensemble du territoire de la Commune. Lionel Bussard lui répond que les quartiers de Champ Riond, des Courtes Poses à Saint-Martin ainsi que les nouvelles constructions ont déjà été contrôlés.

M. Michel Cuendet demande si les eaux de routes ne sont considérées dans ces contrôles. Lionel Bussard lui répond négativement.

M. Roger Braillard demande si l'étanchéité des chambres sur les routes sont contrôlées. Lionel Bussard lui répond que ces regards seront contrôlés.

M. Philippe Helmstetter demande la durée des travaux pour effectuer ces contrôles. Lionel Bussard lui répond environ 2-3 mois.

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Thomas Demierre, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal :

Plan de financement : Contrôle des séparatifs des eaux usées, CHF 123'600. Total du financement : CHF 123'600.

Charges financières annuelle au compte de fonctionnement : Amortissements sur 10 ans selon normes MCH2 pour cadastre des canalisations, soit 10% linéaire pour CHF 12'360 l'an. Intérêts financiers à 0, car financement par liquidité communale.



BUDGET DU COMPTE D'INVESTISSEMENT 2026

Projet d'investissement

Contrôle des séparatifs d'eaux usées sur l'ensemble des secteurs du réseau d'eaux

Dicastère: 7. Protection de l'env. et amé. du territoire Compte MCH2: 7201.5032.00

1. Plan de financement

Contrôle des séparatifs EU	CHF	123'600
Total du financement	CHF	123'600

2. Charges financières annuelles au compte de fonctionnement

Amortissements sur 10 ans (10% linéaire)	CHF	12'360
Intérêts financiers ¹	CHF	0
Total des charges	CHF	12'360

Approuvé par le Conseil Communal le 28 octobre 2025

¹ Financement par les liquidités communales

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 45

NON : 00

ABSTENTION : 01

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3. Remplacement du collecteur d'eaux usées sur le secteur de la Prela

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Lionel Bussard, responsable du dicastère des eaux pour des explications sur cet investissement.

Message de M. Lionel Bussard, Conseiller communal :

Lionel Bussard informe que ces travaux se situent à Fiaugères dans le secteur de la Prela.

La longueur totale du chantier est d'environ 350 mètres, dont 220 mètres se situent dans une zone de glissement. Une étude géotechnique a été réalisée sur le terrain.

Cette conduite est existante et elle sera remplacée sur environ 500 mètres. La conduite existante a un diamètre de 125 millimètres. Il est clairement établi qu'elle est sous-dimensionnée, compte tenu de l'ensemble des bâtiments qui sont aujourd'hui raccordés et qui se trouvent en surcharge. Cette conduite sera reliée à la canalisation des eaux usées de la VOG.

Nous rencontrons régulièrement des problèmes dans ce secteur, notamment à un endroit précis où la conduite se bouche fréquemment.

Il s'agit par ailleurs d'une zone de glissement mais qui n'est pas dangereuse. Sur la base des recommandations issues de l'étude géotechnique, une variante a été intégrée dans le projet d'investissement. Cette variante prévoit la pose d'un tuyau spécifique, adapté à la zone de glissement, capable d'accepter des déformations particulières liées aux mouvements du terrain.

Ces travaux sont nécessaires car les travaux de débouchages de cette canalisation engendrent des frais de nettoyages importants pour notre Commune.

Remarques ou questions :

M. Charly Braillard demande s'il s'agit bien d'une conduite d'eau usées et si elle est en séparatif. Lionel Bussard lui répond positivement.

Yves Currat apporte un complément en expliquant que cette conduite est sous pression. L'arrivée de cette canalisation a un diamètre de 200 qui se jette dans une canalisation de 90. Yves Currat informe qu'une année, pendant la période entre Noël et Nouvel An, cette canalisation a dû être débouchée à trois reprises. Il a été retrouvé un poulet, des huîtres ...

M. Michel Cuendet demande quel sera le diamètre de la nouvelle conduite. Lionel Bussard lui répond que ce sera une conduite de 250.

M. Olivier Perrin demande s'il est prévu d'installer une chambre de visite. Lionel Bussard lui répond négativement car cette conduite est sous pression.

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Thomas Demierre, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

Plan de financement : Remplacement du collecteur eaux usées, La Praela, CHF 202'000.00.
Total du financement : CHF 202'000.00.

Charges financières annuelles au compte de fonctionnement : Amortissements sur 80 ans selon normes MCH2 pour les canalisations, soit 1.25% linéaire pour CHF 2'525 l'an. Intérêts financiers à 0, car financement par liquidité communale.



Commune de
Saint-Martin FR

BUDGET DU COMPTE D'INVESTISSEMENT

2026

Projet d'investissement

Remplacement du collecteur d'eaux usées sur le secteur de La Praela

Dicastère: 7. Protection de l'env. et amé. du territoire Compte MCH2: 7201.5032.26

1. Plan de financement

Remplacement du collecteur EU, La Praela	CHF	202'000
Total du financement	CHF	202'000

2. Charges financières annuelles au compte de fonctionnement

Amortissements sur 80 ans (1.25% linéaire)	CHF	2'525
Intérêts financiers ¹	CHF	0
Total des charges	CHF	2'525

Approuvé par le Conseil Communal le 28 octobre 2025

1. Financement par les liquidités communales

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Questions et remarques :

M. Philippe Molleyres relève que dans le budget des investissements un montant en revenu est mentionné pour des taxes de raccordement et demande quels bâtiments sont concernés. Thomas Demierre lui répond que c'est une estimation de l'ensemble des revenus des taxes de raccordement.

Votation à main levée

OUI	: 46
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, Ursula Hugi adresse ses remerciements à la commission financière pour leur excellent travail et leur excellente collaboration.

3. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Ursula Hugi, Syndique donne les explications suivantes :

Notre règlement communal actuel date de décembre 2012.

Depuis 13 ans, il y a eu des changements dans le traitement des procédures de demandes de permis, notamment :

- la numérisation obligatoire des dossiers via l'application FRIAC,
- l'abandon du système des cartes de contrôle,
- les formulaires d'annonces des installations solaires
- et il y a besoin d'un ajustement des Coûts réels pour d'éventuels projets plus important

Nous souhaitons pouvoir travailler avec un règlement qui tient compte de ces nouvelles réalités.

Nous ne proposons pas de changement radical, mais plutôt des ajustements.

Pour ce faire, nous nous sommes inspirés d'un modèle de règlement mis à disposition par le Canton. Ce règlement a été soumis à la surveillance des prix qui l'a préavisé favorablement.

Qu'est-ce qui change dans ce nouveau règlement ?

Article 3 Prestations soumises à émolument

A,b et c – rien ne change

- examen préalable et définitif d'un plan d'aménagement de détail
- demande préalable, demande de permis d'implantation et demande de permis
- contrôle des travaux et octroi du permis d'occuper

Les ajouts sont :

- d) la saisie et la numération de demandes de permis de construire par la Commune pour les requérants ;
- e) l'examen et le contrôle des dossiers de procédure d'annonce pour les installations solaires
- f) les contrôles des bâtiments et autres activités de sécurité au sens de la législation en matière de prévention des risques liés au feu et aux éléments naturels ; Mme Hugi précise que pour ce point nous avons une convention avec la Commune de Châtel-St-Denis. Nous mandations leur spécialiste en protection incendie.
- g) l'examen d'un verbal de division ou de division d'une parcelle

Mme Hugi présente le tableau suivant avec les montants qui sont modifiés ou ajoutés sur le nouveau règlement :

COMPARATIF ANCIEN / NOUVEAU / APPLIQUÉ (SYNTHÈSE) CONCERNE LES ARTICLES 4 ET 5			
Prestation	Ancien	Nouveau (max.)	Appliqué (exécution)
Procédure simplifiée	100.–	250.–	100.–
Procédure ordinaire	75% SeCA Max. 5'000.–	75% SeCA Max. 10'000.–	75% SeCA Max. 10'000.–
Contrôles des travaux	50.–/h	120.–/h	80.–/h
Numérisation	-	120.–/h	80.–/h
Annonce installation solaire	-	100.–	50.–
Contrôles sécurité	-	120.–/h	100.–/h
Verbaux de division	-	120.–/h	50.–/h

Article 6 Oppositions abusives (selon code de préjudice et de juridiction administrative)
En cas d'opposition abusive, des frais de procédure de CHF 500.00 au maximum peuvent être mis à charge de l'opposant.

Article 9 Contribution de remplacement

Les contributions de remplacements sont calculées par rapport au nombre de places de stationnement.

Nous passons de CHF 3'000.00 / place dans le règlement actuel à CHF 5'000.00 / place dans le nouveau règlement.

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver ce nouveau règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 45

NON : 01

ABSTENTION : 00

Ce règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est accepté à la majorité.

4. Modifications des statuts de l'Association de communes « Secours Sud Fribourgeois »

Mme La Syndique passe la parole à M. Cédric Borer, Conseiller communal responsable du dicastère du feu pour des explications sur la modification de ces statuts.

Message de M. Cédric Borer, Conseiller communal :

Message à l'intention de l'Assemblée communale de la part des Secours Sud Fribourgeois :

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégués des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée.

Cette démarche initiée par le Comité de direction est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment :

Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4) - Le siège se situe dans la commune où siège l'association
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2) - Par poste ou électronique à chaque commune membre
- Composition du comité de direction (art. 13) - Trois représentants politiques par district au lieu de 4
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15) - C'est uniquement le comité qui a des attributions et ne fait plus d'administration
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18) - s'occupe de la tenue de la compta et la gestion financière
- Organisation du service des ambulances (art. 21) - Organigramme validé par le comité de direction
- Obligation de servir (art. 23) - C'est l'association qui peut astreindre à s'incorporer dans le bataillon et personne ne peut exiger une incorporation
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2) - Rajouté en plus de la rente AI, indemnité journalière AI
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3) Rajouté dès le 1^{er} janvier de l'année des 21 ans (sans taxe 18-20 ans)

- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2) L'administrateur peut demander des acomptes aux communes et trouver des arrangements avec les communes qui ont des problèmes pour payer

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande s'il y d'autres organismes que les ambulances et les pompiers dans cette association « Secours Sud Fribourgeois ». Cédric Borer lui répond que l'association « Secours Sud Fribourgeois » est formée uniquement des ambulances et des pompiers.

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver les modifications de ces statuts de l'Association de communes « Secours Sud Fribourgeois » - SSF.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions :

Roger Braillard demande si le montant de la taxe d'exemption des sapeur-pompiers est uniformisé sur l'ensemble des communes ? Cédric Borer lui répond par la positive.

Votation à main levée

OUI	: 46
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

Les modifications de ces statuts de l'Association de communes « Secours Sud Fribourgeois - SSF » sont approuvés à l'unanimité.

5. Divers

Etude réforme de la Gouvernance régionale - Informations

Mme Ursula Hugi, Syndique adresse le message suivant :

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, un mandat a été donné à Compas Conseil dans le but de proposer des solutions de gouvernance adaptées à notre région et qui permettraient d'améliorer la capacité de conduite, la capacité à défendre les intérêts régionaux et faciliteraient des investissements stratégiques.

Un état des lieux a été établi, différents ateliers ont eu lieu durant l'été avec la participation des conseillers communaux et du personnel administratif.

Le rapport est sorti tout dernièrement, vous pouvez en trouver la synthèse sur le site internet de la commune. Je vous invite à aller le lire si ce n'est pas déjà fait.

De façon très synthétiser voici 5 options qui ont été étudiées. Chacune ayant ses avantages et ses inconvénients.

1. Statu quo
2. Statu quo +
3. Association à buts multiples
4. Commune unique
5. Fusion à petite échelle

A ce stade aucune direction n'est encore privilégiée.

Les différents conseils doivent étudier ce rapport d'une quarantaine de pages avant de faire un retour la semaine prochaine. Le Conseil communal de Saint-Martin va faire ce travail mardi prochain.

Avec ce rapport, les responsables politiques disposent désormais des éléments pour effectuer leur propre appréciation et donner une direction politique claire au processus de réforme.

Remarques ou questions :

M. Vincent Joessel demande s'il y a des délais qui ont été évoqués pour arriver à un choix dans cette réforme de la gouvernance.

Ursula Hugi répond que pour la Conférence des Syndics qui aura lieu le 13 décembre prochain, tous les Syndics devront communiquer la position de leur Conseil communal. Ursula Hugi indique également que selon les directions choisies, soit une Association à buts multiples ou une fusion à plus petites échelles, des assemblées communales extraordinaires seront proposées durant le printemps 2026.

M. Philippe Helmstetter demande quelle est la position du Conseil communal de Saint-Martin. Ursula Hugi répond que le Conseil communal va en discuter lors de sa séance du mardi 2 décembre 2025. M. Philippe Helmstetter demande s'il y a déjà une tendance au sein du Conseil communal ? Ursula Hugi lui répond que pour l'instant, elle n'a pas de position à transmettre lors de cette assemblée. Ursula Hugi indique que le but de réforme de la gouvernance régionale est de trouver des synergies entre les communes du district de la Veveyse.

Remerciements à Charly Brillard

Mme La Syndique adresse ses remerciements à M. Charly Brillard avec le message suivant :

Au 31 décembre de cette année, Charly arrête ses multiples tâches au sein de la Commune.

Tout jeune déjà, il venait aider pour différents travaux à Besencens. Cela fait plus de 30 ans que Charly travaille sur le territoire communal, il a notamment œuvré :

- Comme piqueur sur le secteur de Besencens, où il a succédé à son père.
- À l'organisation et à la pose des barrières à neige sur l'ensemble de la Commune

- Dans divers travaux d'entretien aux abords des routes et des forêts communales
- Comme crieur lors des mises de bois

C'est un vrai couteau suisse, toujours motivé et plein d'énergie.

Très cher Charly, au nom du Conseil communal et de tous les citoyens de notre commune, je te dis un immense merci pour toutes ces années de services. Nous te souhaitons tous le meilleur pour la suite. Ursula Hugi remet un présent à M. Charly Braillard en guise de remerciement.

M. Charly Braillard adresse un grand merci à la Commune de Saint-Martin et relève qu'il a toujours eu un immense plaisir à travailler pour la commune. M. Charly Braillard informe qu'il a commencé à travailler pour la Commune en 1975 en tant que gérant des cultures.

Remerciement à Pascal Delessert

Mme Ursula Hugi, Syndique adresse le message suivant en remerciement à M. Pascal Delessert qui a quitté son mandat de Conseiller communal en date du 31 octobre 2025 :

Très cher Pascal,

A peine arrivée du Canton de Vaud, à peine installé dans notre belle région à Fiaugères que tu répondais présent pour intégrer le Conseil communal.

C'était il y a déjà 10 ans !

On trouve difficilement meilleure façon pour s'intégrer dans une nouvelle commune, pour se familiariser avec les noms des différents lieux dits ou avec les sobriquets de certains citoyens.

Durant ces 10 ans tu nous as fait profiter de ton expérience, et chacun pourra confirmer que ça a toujours été un grand plaisir de travailler à tes côtés.

Ce soir, tes anciens collègues du Conseil, le personnel de l'administration ainsi que tous les citoyens, voulons te dire un immense merci.

Merci pour ta disponibilité, pour ton professionnalisme, pour ta bonne humeur inébranlable.

C'est avec joie que nous avons participé à l'achat de ce magnifique tableau de Mafli, un peintre vaudois.

Nous vous souhaitons à Monique et à toi plein de belles aventures dans ce nouveau chapitre de vie.

Merci Pascal.

M. Pascal Delessert adresse ses sincères remerciements aux citoyens et au Conseil communal de Saint-Martin. Il se rappelle du moment où Messieurs Gérard Buchs et Georges-Henri, Conseillers communaux étaient venus lui poser la question s'il serait favorable d'intégrer le Conseil communal. Il se souvient avoir été dubitatif et que ce n'était vraiment les projets de sa retraite. Pascal Delessert que cela a été une bonne décision de sa part car il a beaucoup de plaisir à travailler au sein du Conseil communal ainsi qu'avec le personnel communal. M. Pascal Delessert remercie le personnel administratif pour son

professionnalisme et son amabilité. M. Pascal Delessert adresse également un grand merci à son épouse Monique, pour ses absences et pour sa patience.

M. Pascal Delessert souhaite une bonne continuation ainsi que de belles fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes.

Ursula Hugi, Syndique informe qu'elle en a terminé avec les informations diverses et passe la parole aux citoyens pour d'éventuelles questions ou remarques.

La parole est aux citoyens :

Mme Suzie Cachelin adresse ses sincères remerciements au Conseil communal pour la mise en place et l'organisation de toutes les activités pour les personnes seniors.

Mme Ursula Hugi remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée au Conseil communal et pour l'intérêt porté au fonctionnement de la Commune, ainsi que pour la participation à l'assemblée communale de ce soir. Mme la Syndique remercie tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Elle souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2026.

Mme La Syndique invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

M. Cédric Borer, vice-Syndic adresse un grand merci à notre Syndique, Mme Ursula Hugi pour son immense travail, pour sa bonne humeur.

La séance est clôt à 21h50.

La Syndique :

La secrétaire :

Ursula Hugi

Rosine Menoud

Saint-Martin, le 13 décembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN SITUATION AU 12 NOVEMBRE 2025

2.1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS 2026

La commission financière s'est réunie le 12 novembre 2025, en présence de Madame Ursula Hugi, syndique, de Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts, cimetières ", ainsi que de Madame Carole Savoy, caissière communale, dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Madame Hugi, Madame Savoy et Monsieur Demierre ont répondu à toutes nos questions. Certains postes en particulier ont été commentés et des informations complémentaires ont été transmises. La commission financière considère que le budget du compte de résultats 2026 est complet et réaliste.

Toutefois, elle tient à donner quelques précisions à l'assemblée communale sur l'élaboration du budget du compte de résultats 2026. D'une part, le Conseil d'Etat fribourgeois a mis en place un programme d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg. Celui-ci prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les communes doivent participer partiellement au financement des prestations complémentaires AI et AVS, assurées jusqu'à présent par l'Etat. Pour notre commune, cela représente CHF 87'200.00 pour cette nouvelle charge. Actuellement, un référendum est en cours contre la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat. Il semble probable que le référendum aboutira et qu'une votation soit organisée le dimanche 26 avril 2026. Le Conseil communal a établi le budget 2026 en tenant compte de cette nouvelle charge qui sera effective si la population approuve la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat ou si le référendum n'aboutit pas. Pour la commission financière, cette approche est cohérente et pertinente. D'autre part, une forte hausse des charges est constatée dans les domaines de la santé et de la prévoyance sociale. La commission financière relève que les frais pour la participation aux soins et aides à domicile, pour les homes médicalisés de la Veveyse ainsi que pour l'exploitation du Réseau Santé et Social de la Veveyse sont en nette augmentation pour un montant supérieur à CHF 100'000.00 au total.

Ce budget prévoit un déficit de CHF 188'402.00, ce qui correspond à environ 3,55 % du total des charges. La commission financière n'ayant pas d'autres remarques particulières à émettre, elle donne son préavis favorable à l'assemblée communale pour approuver le budget du compte de résultats 2026 tel que présenté par le conseil communal.

Aussi, elle profite de cette occasion pour remercier Mesdames Ursula Hugi et Carole Savoy, ainsi que Monsieur Thomas Demierre pour leur disponibilité lors de la séance du 12 novembre dernier. Elle adresse ses remerciements à la boursière communale de même qu'à l'ensemble de l'exécutif pour le travail effectué.

2.2. BUDGET DU COMPTE D'INVESTISSEMENTS 2026

En ce qui concerne le budget des investissements 2026, la commission financière émet les commentaires suivants :

2.2.1. Crédit de l'avant-projet de l'agrandissement de l'école primaire et de l'intégration de l'AES

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et le préavise favorablement.

2.2.2. Contrôle des séparatifs d'eaux usées sur l'ensemble du secteur des réseaux d'eaux

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et donne son préavis favorable à l'assemblée communale pour l'accepter.

2.2.3. Remplacement du collecteur d'eaux usées sur le secteur de La Praela

La commission financière relève que cet investissement sera en partie financé par des taxes de raccordement de ménages privés estimées à CHF 78'900.00 environ. Elle préavise favorablement l'investissement proposé.

Saint-Martin, le 24 novembre 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
REGLEMENT SUR LES EMOLUMENTS ET LES CONTRIBUTIONS
DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS
SITUATION AU 12 NOVEMBRE 2025**

Madame Ursula Hugi, syndique, Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts, cimetière " ainsi que Madame Carole Savoy, caissière communale, ont informé la commission financière le 12 novembre 2025 sur le nouveau règlement communal relatif aux émoluments liés aux procédures de permis de construire qui sera mis au tractanda de l'assemblée communale ordinaire du 2 décembre 2025 pour approbation. Madame Hugi et Monsieur Demierre ont pu répondre à l'ensemble de nos questions. La commission financière les remercie pour leurs explications et les documents transmis.

REGLEMENT SUR LES EMOLUMENTS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS

La commission financière relève qu'il s'agit d'une mise à jour des tarifs des différents émoluments perçus dans le cadre des procédures de permis de construire. Ce règlement a été transmis à Monsieur Prix qui, sur la base des analyses comparatives réalisées au niveau suisse (actualisées en 2023/2024), a constaté que les montants prévus pour les procédures de complexité moyenne demeurent dans la moyenne nationale et respectent le principe de proportionnalité. Il relève que les émoluments proposés ne dépassent pas les valeurs de référence observées dans les autres communes comparables et que la combinaison d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle est admissible, pour autant que la taxe proportionnelle corresponde aux heures effectivement investies. Par la mise en consultation, la commune s'est acquittée de son obligation de consultation selon l'art. 14 al. 1 de la loi fédérale concernant la surveillance des prix.

La commission financière n'a pas d'autre remarque particulière à émettre sur ce sujet et préavise favorablement le nouveau règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Saint-Martin, le 24 novembre 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION
DE COMMUNES « SECOURS SUD FRIBOURGEOIS » - SSF
SITUATION AU 12 NOVEMBRE 2025**

Madame Ursula Hugi, syndique, Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts, cimetière " ainsi que Madame Carole Savoy, caissière communale, ont informé la commission financière le 12 novembre 2025 sur une modification des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois » qui sera mis au tractanda de l'assemblée communale ordinaire du 2 décembre 2025 pour approbation. Madame Hugi et Monsieur Demierre ont pu répondre à l'ensemble de nos questions. La commission financière les remercie pour leurs explications et les documents transmis.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES « SECOURS SUD FRIBOURGEOIS » - SSF

La commission financière relève que le seul article financier qui est modifié est l'art. 24 al. 2 sur la taxe d'exemption. A l'avenir, les personnes bénéficiant d'indemnités journalières AI ou au bénéfice d'une indemnité forfaitaire de proche aidant seront dispensés de l'obligation de servir et exonérés du paiement de la taxe d'exemption. La commission financière ne possède aucune donnée chiffrée sur le nombre de personnes concernées mais estime que l'impact financier sera minime pour la commune. La commission financière n'a pas d'autre remarque particulière à émettre sur ce sujet et préavise favorablement les nouveaux statuts de l'Association de communes « Secours Sud Fribourgeois ».

Saint-Martin, le 24 novembre 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer